

Engagés dans l'économie circulaire, les acteurs de l'événementiel professionnel signent un Engagement pour la Croissance Verte avec l'Etat

Pierre-Louis Roucaries et **Renaud Hamaide**, co-Présidents d'UNIMEV, **Cyril de Froissard**, Président de L'ÉVÉNEMENT et **Fabrice Laborde**, Président de CREALIANS ont signé ce 7 février 2022 l'**Engagement pour la Croissance Verte** de l'événementiel professionnel avec **Barbara Pompili**, Ministre de la Transition écologique et **Jean-Baptiste Lemoyne**, Ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie et auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises.

Face à l'urgence à agir pour préserver le climat et les ressources de notre terre, notre société et nos modes de vie doivent aujourd'hui profondément se transformer. A travers cet « ECV », les professionnels de la filière s'engagent aujourd'hui à développer le caractère circulaire des ressources mobilisées à l'occasion des événements professionnels.

UNIMEV et ses partenaires CREALIANS et L'ÉVÉNEMENT, moteurs de la transition

Depuis 10 ans, les acteurs de l'événementiel professionnel se sont saisis de ces enjeux. En tant que vitrines de filières, marques et communautés, ces événements doivent montrer l'exemple sur le plan opérationnel. En tant qu'espaces de rencontres et plateformes d'animation, ils ont un rôle crucial pour accompagner les membres de ces communautés vers des comportements plus responsables.

De la contribution à la rédaction puis à la promotion de la norme ISO 20121 - management responsable d'activités événementielles -, en passant par la mise en place de *CLEO*, le calculateur de performance événementielle qui évalue les impacts business, socio-économiques et environnementaux des événements et territoires événementiels en France¹, le développement durable est au cœur des missions d'UNIMEV et de ses partenaires CREALIANS et L'ÉVÉNEMENT, au service de leurs adhérents.

L'ECV, un projet co-construit

Cette co-construction entre UNIMEV, l'Etat et les services associés, **relatif à la transition de l'industrie événementielle vers l'économie circulaire en France** est désormais officiellement lancé.

Cet Engagement va s'appuyer sur une étude relative à la gestion des déchets actuellement menée avec le Cabinet Deloitte au sein de la filière. Après avoir dressé un état des lieux de la situation en termes de flux de déchets, de contenu en ressources et de modes de gestion associés, l'objectif est de proposer d'ici la fin de l'année 2022 des préconisations structurantes et pérennes en termes de pilotage de cet enjeu.

L'ECV a vocation à encourager la minimisation des ressources mobilisées et la réduction en amont des déchets événementiels potentiels, mais également dans une logique d'économie circulaire, à faciliter la mise en place de dispositifs de réemploi, de réutilisation et de recyclage des matériaux utilisés : moquette, signalétique, bois/mobilier, coton-gratté, plastique, déchets organiques et alimentaires.

En partenariat avec les services du ministère de la Transition écologique et de l'Economie, des indicateurs concrets ont été retenus pour mesurer les progrès des acteurs, par exemple le % de déchets ayant fait l'objet d'une réduction, limitation du gaspillage alimentaire, % de mobilier réemployé...

¹ Calculateur copropriété d'UNIMEV et du Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France - 330 événements évalués depuis 2015, plus de 120 lieux événementiels paramétrés et jusqu'à 70 indicateurs stratégiques, pilotables et valorisables.

Renaud Hamaide et Pierre-Louis Roucaries, co-présidents d'UNIMEV : « *L'événementiel est en soi un outil fondamental de progrès et de transformation au service des filières économiques. Les entreprises événementielles cherchent à être exemplaire en la matière. Elles se réjouissent de l'impulsion de l'Etat à leur côté.* »

Quelques informations complémentaires :

Engagement pour la croissance verte : Initié en 2016 par les ministères de la Transition écologique et de l'Economie, les ECV visent à mettre en valeur des initiatives exemplaires portées par des entreprises ou fédération professionnelle, en dehors de toute contrainte réglementaire, pour leur donner force d'entraînement. En somme, ils ont pour vocation des accords "donnant-donnant" entre l'État et les industriels pour promouvoir la croissance verte.

Avec les « Engagements pour la Croissance Verte », le ministère de la Transition écologique vise à renforcer le partenariat entre l'État et les porteurs de projets innovants qui contribuent à la transition écologique. Réuni autour d'un projet commun, ils peuvent engager un dialogue constructif pour aboutir à des engagements réciproques. Ces accords, partant des besoins exprimés par les professionnels, mettent l'État en situation de travailler sur les freins rencontrés par les entreprises en développant une approche projet entre entreprises porteuses d'initiatives pionnières et services des ministères.

Établis pour une durée de trois ans, les engagements pour la croissance verte ont un double objectif :

- **Lever les freins identifiés** par les acteurs économiques, et notamment ceux liés à l'innovation pour la transition écologique.
- **Valoriser les projets pionniers** innovants en matière d'économie circulaire pour en assurer la diffusion à l'ensemble de la filière concernée. Les avancées obtenues dans un engagement pour la croissance verte doivent **pouvoir bénéficier, à terme, à l'ensemble des acteurs présents sur la même thématique.**

Les engagements pour la croissance verte, qui ne sont pas un instrument financier, sont complémentaires des aides financières classiques de l'État. Ils n'ont pas pour vocation d'accorder des dérogations ou des exemptions, mais de clarifier l'interprétation de textes réglementaires ou d'en faciliter l'application : dans les engagements pour la croissance verte, on travaille à droit constant dans le respect des textes en vigueur au niveau national ou européen.

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite « linéaire » : produire des biens et services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources, et en améliorant leur exploitation à tous les stades du cycle de vie des produits et services.

UNIMEV est l'Union Française des Métiers de l'Événement. C'est l'unique organisation professionnelle représentative de l'ensemble des acteurs de la rencontre professionnelle : organisateurs de foires, de salons, de congrès et d'événements sportifs, gestionnaires de sites d'accueil et prestataires de services. Elle compte plus de 300 adhérents qu'elle représente auprès des pouvoirs publics, des organismes professionnels mais aussi de la presse et du grand public. En collaboration avec le monde universitaire, les associations et organismes partenaires, UNIMEV s'engage également dans l'attractivité et la réinvention de ses métiers autour de l'innovation, de l'expérientiel-participant et du développement durable.

L'ÉVÉNEMENT est l'organisation professionnelle Française des entreprises de conseil, de création et de production en communication événementielle. Son ambition repose sur plusieurs axes parmi lesquels : porter d'une seule voix auprès des pouvoirs publics les problématiques liées aux enjeux de la profession, rendre visible toute la chaîne de valeur de production d'événements d'entreprises et de marques, affirmer la valeur ajoutée des métiers de l'événementiel, mutualiser les ressources de

réflexion et de promotion autour de thèmes à forts enjeux, favoriser les rencontres entre l'ensemble des acteurs (agences, clients, partenaires, institutionnels...), créer un lien plus fort entre clients et agences et développer de bonnes pratiques partagées par tous.

CREALIANS est la Fédération Française des Métiers de l'Exposition et de l'Événement, prestataires de l'événementiel et de l'exposition.

Contacts presse

Frédéric Pitrou – Délégué Général UNIMEV

Jean Aubinat – Responsable Communication UNIMEV

Benoît Ramozzi – Délégué Général L'ÉVÉNEMENT

Fabrice Laborde – Pdt CREALIANS – Vice-Pdt UNIMEV

p. 06 59 17 00 97

p. 06 99 23 90 14

P. 06 03 22 10 18

P. 06 07 90 88 09

t. 01 53 90 20 09

t. 01 53 90 20 01

f.pitrou@unimev.fr

j.aubin@unimev.fr

bramozzi@levenement.org

fabrice.laborde@galis.fr